

Prenez rendez-vous avec nos référents handicap

Nos conditions d'accessibilité

ANALYSE DE VOS BESOINS

Nos référents handicap vous recevront en entretien individuel afin d'établir avec un plan d'action



MOBILISATION DU RÉSEAU D'EXPERTS

Une fois vos besoins identifiés, nos référents feront appel aux experts du réseau handicap afin de mieux vous accompagner



MISE EN OEUVRE

Arrive maintenant l'étape de la mise en oeuvre. Une fois le plan établi, nous vous recevrons de nouveau en entretien afin de s'assurer que le projet vous convient et prends en compte tous vos besoins



LA CONTRACTUALISATION

Si le projet vous convient, vient maintenant l'étape de la contractualisation. En signant votre convention de formation, AVI CONSEIL s'engage à respecter les actions prévues. Sous réserve de votre engagement personnel dans votre projet !



AVI CONSEIL À VOS COTÉS DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET DE FORMATION

Toutes les clefs sont maintenant entre vos mains pour la réussite de votre projet !

